



JANET ROITMAN ET GÉRARD ROSSO

GUINÉE-ÉQUATORIALE : ÊTRE « OFF-SHORE » POUR RESTER « NATIONAL »

AVEC LA DÉCOUVERTE DU PÉTROLE, LA GUINÉE-ÉQUATORIALE A PU NÉGOCIER DES PARTENARIATS AVEC DES FIRMES INTERNATIONALES. CET ARTICLE EXAMINE LES EFFORTS DU RÉGIME GUINÉEN POUR SE REPOSITIONNER SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE. CE PAYS EST-IL UNE ENTITÉ « OFF-SHORE » OU UN ENTREPÔT CONTINENTAL ? APPARTIENT-IL AUX MONDES HISPANOPHONE OU FRANCOPHONE, À LA ZONE FRANC OU AUX MARCHÉS DOLLARISÉS ? LES RÉPONSES À CES QUESTIONS DÉPENDENT DE LA REDÉFINITION CE QUI ÉTAIT CONSIDÉRÉ JUSQUE-LÀ COMME « TERRITOIRE NATIONALE » ET « RICHESSE NATIONALE ».

Depuis son indépendance de l'Espagne, en 1968, ce minuscule État qu'est la Guinée-Équatoriale a longtemps fait parler de lui pour ses abus envers les droits de l'homme et sa répression, se constituant ainsi un statut d'État-paria. Aujourd'hui, cependant, la Guinée-Équatoriale est parvenue à améliorer la perception qu'en ont les principales instances financières et diplomatiques occidentales, notamment en s'imposant en tant qu'État pétrolier sur la scène internationale et en négociant des partenariats avec les grandes firmes internationales. Ce tournant radical signifie-t-il que la Guinée-Équatoriale a acquis une nouvelle position dans l'ordre international ? Ses nouvelles richesses pétrolières vont-elles lui permettre de dominer les dynamiques régionales dans le golfe de Guinée ?

Cet article, tiré d'observations récentes recueillies lors d'une mission de terrain dans le pays, entend montrer que les efforts de l'État guinéen pour se construire comme une entité *off-shore*, ou comme un paradis pétrolier et un paradis fiscal informel, dépendent de la capacité du régime à jouer sur plusieurs registres à la fois. Simultanément membre des mondes hispanophone et francophone, de la zone franc et du marché pétrolier dollarisé, économie de production (pétrole, bois) et réseau régional de redistribution (réexportation



du Cameroun, trafic de drogue et d'autres productions illicites), la Guinée-Équatoriale s'insère de multiples façons dans l'économie régionale et internationale. Mais ce petit pays pourra-t-il maîtriser ces flux pour son propre profit et sa stabilité politique ou, au contraire, sera-t-il emporté par eux, ce qui confirmerait son statut d'État-entrepôt et accentuerait l'appauvrissement de la majorité de ses habitants ? Tout dépendra, au fond, de celle des représentations concurrentes qui, *in fine*, prévaudra. La Guinée-Équatoriale est-elle une entité *off-shore* plutôt qu'un entrepôt continental ? Fait-elle partie des zones d'influence hispanophone ou francophone ? Ses liens avec l'Union européenne sont-ils aussi déterminants que ceux qu'elle entretient avec le Congrès américain ?

Toutes ces questions sont intrinsèquement liées à la renégociation et à la redistribution silencieuse de ce que l'on nomme traditionnellement le « territoire national » et la « richesse nationale ». Bien entendu, un certain « secteur privé » est en train d'émerger en tandem avec la stratégie *off-shore*, mais il n'a que peu à voir avec les définitions proposées par la Banque mondiale, étant principalement issu des sentiers parallèles de la mobilité économique liés à la construction même de ce statut *off-shore*.

Cherchant à affirmer sa nouvelle place à la fois sur la carte régionale et sur la carte mondiale, la Guinée-Équatoriale mobilise de plus en plus fréquemment, à l'échelle nationale, des moyens privés d'exercice du pouvoir étatique et des méthodes juridiques internationales pour résoudre les conflits régionaux. Ce schéma peut, à court terme, servir la stabilité du régime, mais, en déléguant gestion des ressources nationales et autorité régulatrice à des acteurs privés non étatiques et à des consultants internationaux, il peut également saper l'autorité de l'État à long terme.

LA RENTE D'UN STATUT AMBIGU

Seul pays hispanophone d'Afrique, la Guinée-Équatoriale est à la fois un pays insulaire et continental : elle est composée d'une île (Bioko) dans le golfe de Guinée, et d'une enclave continentale (Rio Muni) coincée entre le Gabon et le Cameroun. Alors que Bioko abrite Malabo, la capitale du pays (48 000 habitants), la zone continentale héberge 80 % de la population du pays. Bien qu'elle soit le produit de la colonisation espagnole, la Guinée-Équatoriale entretient des relations ambiguës avec son ancienne puissance métropolitaine. Après avoir obtenu de l'Espagne un statut d'autonomie en 1964, puis acquis sa reconnaissance comme État souverain en 1968, ce pays hispanophone a lui-même décidé de se localiser dans la zone d'influence de la France en adhérant, en 1983,

à la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) ainsi qu'à l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC), devenue Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC) en 1994. Avec son entrée dans la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) en 1985, la Guinée-Équatoriale est devenue un membre à part entière de la zone franc. Mais, avec la découverte de pétrole dans ses eaux territoriales, cette nouvelle connexion métropolitaine s'est vue récemment concurrencée : aujourd'hui, ce sont les compagnies pétrolières américaines qui s'emparent des parcelles maritimes à la recherche de pétrole. Le gouvernement américain a annoncé, en septembre 2000, la réouverture de son ambassade à Malabo, indiquant clairement que la compétition économique entre intérêts pétroliers américains et français se double d'enjeux politiques.

En somme, la spécificité de la Guinée-Équatoriale ne repose pas seulement sur l'ambiguïté de son statut territorial (à la fois île et enclave continentale) et de son statut linguistique (à la fois hispanophone et francophone), mais aussi sur la relation opportuniste qu'elle développe avec différentes puissances (Américains et Européens en ce qui concerne le pétrole ; Européens et Asiatiques en ce qui concerne le bois ; les institutions de Bretton Woods et le capital privé international en ce qui concerne les questions financières et monétaires). Sur-tout, la Guinée-Équatoriale maintient une position extrêmement équivoque par rapport au processus de régionalisation actuellement en cours dans le golfe de Guinée. Historiquement, ses relations avec le Nigeria, le Gabon, le Cameroun et São Tomé e Príncipe ont toujours été tendues. Récemment, le président Teodoro Obiang Nguema a tenté de prendre les rênes de certaines entités officielles de régulation régionale, en arguant que la nouvelle richesse pétrolière avait doté le pays d'un nouveau pouvoir de négociation et d'une nouvelle stature régionale. Ce désir de faire de son pays le courtier de la région a pu prendre forme au moment de l'organisation du sommet de la CEMAC à Malabo, en juin 1999. Mais les efforts d'Obiang Nguema sont soumis à de nombreuses obstructions, qui sont liées à la concurrence pour le leadership régional.

L'ambivalence de sa position régionale est également exacerbée par les désaccords récents autour de ses frontières maritimes. Comme nous le verrons plus loin, la Guinée-Équatoriale est aujourd'hui impliquée dans des conflits portant sur la détermination de ses frontières nationales maritimes avec le Nigeria et le Cameroun. Il va de soi que ce statut ambigu n'est pas en voie de clarification. Au contraire, tous les efforts pour mieux définir le statut de la Guinée-Équatoriale au regard de l'économie politique mondiale et des dynamiques régionales de pouvoir ont jusqu'à présent échoué, faisant de sa construction hétérogène un handicap plus qu'un avantage pour le pays.



Obiang Nguema (et son éventuel successeur) sera-t-il capable de transformer la spécificité de la Guinée-Équatoriale en un atout pour renforcer sa propre position dans l'économie politique mondiale et régionale? Cela dépendra beaucoup de la capacité du régime à gérer les différents facteurs constitutifs de sa position ambivalente. Autrement dit, l'enjeu majeur de la gestion des frontières nationales de la Guinée-Équatoriale réside dans sa capacité à se jouer des divers registres de pouvoir, de statut, de contrôle économique, que ceux-ci soient linguistiques (hispanophone, francophone), géographiques (maritime, continental), productifs (marchés globaux du pétrole et du bois) ou distributifs (centres de trafic de drogue, de réexportation). *In fine*, cela signifie un jeu entre les tensions externes et internes. Ces dernières détermineront la définition des frontières nationales – dans son sens le plus littéral – ainsi que la question, plus conceptuelle, de savoir ce qui constitue les frontières dans un pays caractérisé par des statuts géographiques, linguistiques et ethniques conflictuels. L'arrivée d'intérêts pétroliers privés a fourni au président Obiang Nguema une méthode de gestion de ces différentes tensions: l'usage des moyens privés pour établir le pouvoir étatique, comme le montrent clairement les revendications sur les richesses *off-shore* à travers les sociétés juridiques privées américaines qui travaillent au bénéfice de l'État guinéen mais sont financées par des intérêts pétroliers privés. Cette nouvelle stratégie du pouvoir étatique – privatisée – sera développée plus loin¹, mais on peut déjà avancer l'hypothèse que l'entrée de sociétés pétrolières privées dans l'économie politique équato-guinéenne a entraîné une seconde stratégie: l'usage de méthodes juridiques internationales destinées à assurer la position du pays dans l'économie politique mondiale. L'émergence de ces deux stratégies représente à nos yeux la transformation la plus radicale dans les rapports de la Guinée-Équatoriale à son environnement régional et international, et nous paraît bien plus importante que la simple présence de pétrole dans les eaux nationales.

**LE PARADOXE DE L'ABONDANCE ET
DE LA SOUS-CAPITALISATION**

L'économie équato-guinéenne se résume à trois domaines d'activités qui ont prouvé leur caractère lucratif (bois et pétrole) ou sont considérés comme de futures sources de richesse nationale (cacao, pétrole). Cependant, leur organisation, leur gestion et leur régulation sont caractérisées par des pratiques frauduleuses, et les revenus qui en sont tirés ne bénéficient qu'à l'élite au pouvoir et aux clans qui y sont associés. Plus problématique encore, aucun de ces revenus n'a de véritables retombées sur les finances de l'État.

Cacao et contrebande

Durant la période coloniale, le cacao constituait la première activité économique du pays, avec des plantations concentrées sur l'île de Bioko. À cette époque, le cacao était notoirement connu pour sa qualité supérieure et sa productivité élevée. Avec l'indépendance, le président Francisco Macias Nguema voulut nationaliser l'industrie cacaoyère et expulsa tous les travailleurs étrangers (Camerounais, Nigériens, Espagnols), qui représentaient la force de travail productive. Cette décision politique détruisit littéralement ce secteur de l'économie. Dès son arrivée au pouvoir, en 1979, Teodoro Obiang Nguema décréta la restitution des terres à leurs précédents propriétaires à la condition qu'ils investissent pour réactiver l'activité agricole. À la fin de 1980, 66 propriétés représentant 20 000 hectares étaient ainsi rendues à leurs propriétaires espagnols. Mais ces derniers retournèrent rapidement en Europe, faute de gagner assez d'argent pour pouvoir rembourser leurs crédits ou réaliser de nouveaux investissements. Le gouvernement décida alors de céder ces propriétés non rentables à des Équato-Guinéens qui voulaient investir dans le secteur agricole. À partir de 1981-1982, 21 600 hectares furent ainsi distribués, et l'on vit émerger une nouvelle classe de petits, voire de moyens entrepreneurs agricoles. Mais, à la fin des années 1980, la défaillance du système de financement, une main-d'œuvre insuffisante et, surtout, la chute du cours mondial du cacao entraînèrent la contraction du secteur et le déclin de cette nouvelle classe économique. Ces cinq dernières années, le secteur a connu un net accroissement de productivité, faisant du cacao la troisième exportation du pays après le pétrole et le bois. Toutefois, la production équato-guinéenne (4 300 tonnes en 1998-1999) reste marginale sur le marché mondial.

En réalité, l'intérêt de ce secteur d'activité réside moins dans sa capacité à produire des quantités importantes de cacao que dans sa faculté potentielle à offrir des emplois. Le développement de l'industrie pétrolière a en effet entraîné un mouvement de masse – spécialement parmi les jeunes – vers les centres urbains de Malabo et de Bata. Dans ces villes, malgré un chômage persistant, l'argent facile est accessible grâce à la circulation de pétro-dollars et à l'accroissement de la demande de biens de consommation. Cette conjoncture a donné un coup de fouet au commerce informel et frauduleux. Un accroissement de la fraude et de la contrebande est en effet visible aujourd'hui, associé à l'augmentation du trafic maritime et frontalier ; ces activités illégales contribuent à

1. Sur les processus de privatisation de certaines fonctions régaliennes des États, voir les dossiers coordonnés par B. Hibou in *Critique internationale*, « La privatisation de l'État », n° 1, octobre 1998, et *Politique africaine*, « L'État en voie de privatisation », n° 73, mars 1999, ainsi que B. Hibou (dir.), *La Privatisation des États*, Paris, Karthala, 1999.



l'expansion du prolétariat urbain des périphéries de Malabo et de Bata. Même si la dévaluation de 1994 a aidé les exportations (et particulièrement celle de cacao), elle a également entraîné une accélération de l'inflation et, en conséquence, une contraction du pouvoir d'achat. Malgré une politique monétaire restrictive qui devait freiner cette tendance à la hausse, une politique salariale expansionniste en 1996 et 1997 ainsi que le boom pétrolier ont alimenté l'inflation, ce qui défavorise surtout les classes urbaines les moins favorisées². Ces tensions inflationnistes risquent fort de diminuer le volume des importations officielles de biens de consommation au profit du trafic frontalier frauduleux, qui regroupe à la fois de petits réseaux formés par des bandes informelles de jeunes et des réseaux de fraude très bien organisés dirigés par des hommes d'affaires privés et des autorités politiques. Les compagnies pétrolières internationales sont devenues, à leur insu, des paravents permettant l'entrée frauduleuse d'importations : en raison de l'absence de ports en eau profonde en Guinée-Équatoriale, tout le matériel lié à l'industrie pétrolière doit être transporté depuis le port de Douala ; nombre d'entreprises privées et d'intérêts politiques ont su se greffer sur ce trafic commercial exonéré de toute taxe, réussissant ainsi à ne pas payer de droits de douane. De ce fait, le Trésor souffre d'une sévère évasion fiscale sur les transactions internationales.

Forêts nationales et dénationalisation

C'est en 1987 que l'industrie forestière a supplanté l'industrie cacaoyère comme principale exportation du pays et comme premier contributeur aux recettes fiscales. Quatre compagnies dominent le marché à l'exportation du bois équato-guinéen, mais on comptait vingt compagnies dans le pays en 1996 et vingt-huit en 1999. Les trois quarts de la Guinée-Équatoriale sont couverts de forêts, la plupart situées sur la partie continentale du pays. Les deux tiers de la forêt continentale sont destinés à l'exploitation, et presque toutes les zones potentiellement exploitables ont été divisées en concessions. En comparaison avec des pays comme le Cameroun et le Congo, où les zones exploitables ne dépassent pas 50 %, la situation équato-guinéenne frôle la surexploitation. Avant la découverte de pétrole, le bois fournissait la principale recette à l'exportation ; en 1997, il représentait encore 11 % du PIB. Cheville ouvrière de l'économie rentière, l'industrie forestière a été, ces cinq dernières années, une sorte de mêlée générale, avec le quadruplement de la production de grumes entre 1993 (191 000 m³) et 1997 (757 000 m³).

Cette intensification de la production d'une ressource non renouvelable a franchi un saut supplémentaire avec l'entrée en lice d'une entreprise malaisienne, Shimmer. En 1997, Shimmer bénéficiait de concessions d'exploitation sur plus de 200 000 hectares, seul ou en association, et, pour la même année,

ses activités représentaient 42 % (321 237 m³) de la production totale du pays. L'entreprise fut ainsi la principale responsable de l'accroissement exceptionnel de la production du pays (+ 61 % en un an). Shimmer est donc devenu le leader du secteur, supplantant ABM (association de trois compagnies espagnoles), Sofega (fondée par des intérêts libanais), A. Mongola (fusion de deux entreprises espagnoles), Exfosa (fondée par des intérêts espagnols), et Chilbo (détenue par des intérêts nord-coréens). Il semble que le « modèle Shimmer », autrement dit l'exploitation indirecte *via* des sous-traitances (que l'on peut opposer à la propriété directe), soit en train de se généraliser, passant de 36 % de la production en 1996 à 60 % en 1997³. Ce système permet aux détenteurs de concessions privés de moyens de production d'assurer l'exploitation de leurs biens par l'intermédiaire d'une tierce partie. Comme le suggère la liste ci-dessus, la plus grande partie de la richesse forestière est désormais entre les mains d'Asiatiques, d'Espagnols et de Libanais (avec l'entrée récente d'intérêts franco-libanais, franco-gabonais et français).

Cette tendance à l'intensification de l'exploitation concessionnaire, largement liée au marché asiatique⁴, a toutefois été remise en question par la crise économique asiatique de 1998. Cette année-là, la production de grumes a chuté de 44 % en raison de l'effondrement de la demande sur les marchés asiatiques (Chine, Japon, Malaisie, etc.)⁵. Cette crise a entraîné un stockage excessif, provoquant un arrêt de la production et un chômage grandissant au sein de la population continentale des zones forestières. On peut cependant penser que cette situation sera temporaire dans la mesure où la demande asiatique est en train de reprendre et qu'il existe une préférence asiatique pour le bois exploité dans le Rio Muni (okoumé), sans compter que la situation juridique très permissive de la Guinée-Équatoriale devrait retenir les intérêts asiatiques⁶.

2. Pour des informations générales sur les politiques monétaires et salariales, voir « L'économie équatorienne de 1994 à 1998 », ministère de la Planification et du Développement économique, 1^{er} avril 1999.

3. « Bilan pour l'année 1997 du secteur bois en Guinée-Équatoriale », ministère de la Planification et du Développement économique, 28 janvier 1999.

4. Les exportations vers les pays asiatiques ont crû fortement en 1997 : 90 % de la production totale de grumes étaient destinés au marché asiatique, dont presque 55-60 % vers le marché chinois.

5. Informations obtenues auprès de la Direction générale des Forêts.

6. À ce propos, il faut rappeler qu'en 1996 Shimmer a battu tous les records en coupant 83 espèces différentes contre 47 en 1995 : cet exploit doit être attribué à l'absence de réglementation en la matière, qui incite à l'usage de méthodes mercenaires d'exploitation. Sur les problèmes associés à ce type d'exploitation, voir P. Bizet, « Le secteur forestier en Guinée-Équatoriale », *Les Notes des postes d'expansion économique*, Direction des Relations économiques extérieures, Douala, mai 1997. En octobre 2000, l'Organisation africaine du bois (OAB) a adopté l'idée d'une « certification des grumes », qui devrait garantir que le bois en question provienne bien de pays ayant adopté un « plan d'aménagement forestier sur la protection de la forêt ». Évidemment, avoir un plan d'aménagement ne veut pas forcément dire l'appliquer !



Cette permissivité est souvent comparée à la posture relativement rigide des autorités du Cameroun, où Shimmer exploite et fait également fonctionner une usine de transformation de grumes. L'absence de réglementation en matière d'exploitation forestière explique certainement la préférence de la société à couper en Guinée-Équatoriale, même si certaines formes de gestion sont mises en œuvre de façon stricte dans le pays !

L'industrie forestière est une des principales sources de devises ; et cette part du patrimoine national est entièrement contrôlée par le ministre des Eaux et Forêts et de la Pêche, Teodorino Obiang Nguema, fils du Président. Ce ministre est connu pour son système fiscal démesurément lourd et pour l'ampleur des commissions à verser pour entrer dans le secteur⁷. Si une compagnie comme Shimmer, qui est également présente au Cameroun et au Congo où les taxes directes et indirectes sont souvent moins onéreuses, est prête à payer ces coûts excessifs de production en Guinée-Équatoriale, c'est en raison d'une contrepartie avantageuse : des lois beaucoup moins contraignantes dans le contrôle des pratiques d'exploitation !

En dépit de la prééminence des intérêts étrangers, cette ressource contribue à l'économie nationale à travers le paiement des taxes et, surtout, les prélèvements. Cependant, la nature extrêmement désorganisée et informelle des services douaniers et la personnalisation des pratiques financières sont telles qu'en ce qui concerne l'industrie forestière, l'État peut être défini comme un simple entrepôt : comme dans beaucoup d'autres pays de la région, la Guinée-Équatoriale utilise les biens publics (la forêt nationale) à des fins privées. La plus grande partie des gains financiers tirés de l'exploitation du bois reste en effet hors budget, accaparée par le régime ou par des proches du Président et de son fils.

D'une certaine manière, cette « privatisation » des ressources publiques contribue à la stabilité du régime dans la mesure où elle permet une certaine redistribution aux factions politiques, aux alliés et aux rivaux potentiels. Tant que les gains de l'industrie forestière ne permettront pas de remplir les caisses de l'État, ce processus n'entrera pas vraiment dans le schéma vertueux des privatisations mis en exergue par la Banque mondiale. Par ailleurs, les définitions de la richesse « nationale », des ressources « nationales », des finances « nationales » sont sapées par ces manières privées de gestion des ressources publiques et par la recherche à tout prix de devises fortes dans des pays à monnaie non convertible. De ce fait, avec l'intensification d'activités économiques telles que l'exploitation de grumes, on est loin d'assister au renforcement de l'intégrité des ressources nationales ; on se trouve plutôt dans un processus de *dénationalisation* de certains espaces nationaux.

Pétrole : la promesse politique du capital privé

Ce dernier point vaut tout autant pour l'industrie pétrolière et gazière. Durant la décennie passée, ce tout petit pays est devenu plus « off-shore » que jamais. Jusqu'à une époque récente, l'île de Bioko sommeillait et servait essentiellement de « base arrière » au trafic commercial entre le Nigeria, le Cameroun, le Gabon, et l'Espagne (et notamment comme plaque tournante dans le trafic narcotique). Aujourd'hui, l'île fait pleinement partie des États pétroliers de la région. Ce nouveau statut économique date de 1991, quand le champ de pétrole condensé Alba fut découvert, au large de Bioko, par la firme américaine indépendante Walter International. Depuis cette date, Walter International (entre-temps repris par Nomeco) a commencé à produire à partir des puits Alba I et Alba II (3 000 barils/jour) et à exporter depuis 1992. L'intérêt économique de ces découvertes a été confirmé en 1994, avec une hausse de la production (elle atteint 7 200 barils/jour) et une hausse des recettes pétrolières (consécutive à la dévaluation du franc CFA). Le boom continua en 1995 avec la découverte du champ Zafiro par la *joint-venture* United Meridian Company (25 %) – Mobil Oil (75 %). Ce champ pétrolifère produit un brut de très bonne qualité, extrêmement riche en pétrole, contrairement aux puits du champ Alba qui fournissent un mélange de pétrole et de gaz. En 1996, 17 000 barils/jour sortaient en moyenne des puits des champs Zafiro et Opallo. Depuis cette date, la production pétrolière s'est constamment accrue, passant de 60 000 barils/jour en 1997 à 86 000 barils/jour en 1998 et à plus de 110 000 barils/jour⁸ en 1999 (qui inclut 6 000 barils/jour de pétrole condensé⁹).

Même si la production est limitée, avec des projections sur les réserves pétrolières n'allant pas au-delà des dix prochaines années, de nouveaux investissements ont lieu au large de Bioko et de Rio Muni¹⁰. Cette activité en entraîne d'autres, complémentaires : la construction d'une usine électrique au gaz (désormais achevée) ; celle, en cours, d'une usine de méthanol (pour un coût de 450 millions de dollars) par un consortium américain (CMS Enterprises and

7. Les principales sociétés de production affirment que, au-delà des taxes et prélèvements officiels, le prix de l'accès à la forêt revient au moins à 10 000 francs CFA (100 FF) par m³.

8. Les chiffres officiels circulant à Malabo établissent la production à 120 000 barils/jour. Nos estimations proviennent du ministère de l'Énergie et des Mines, de la BEAC et du rapport du ministère de la Planification et du Développement économique, « L'économie équato-guinéenne de 1994-1998 », déjà cité.

9. Statistiques établies par le ministère de l'Énergie et des Mines, la BEAC, le ministère du Plan.

10. Ainsi, une concession pour l'exploration a été attribuée à Elf-Aquitaine, en 1998, au sud-ouest de Bioko (à la limite des eaux territoriales avec le Nigeria et São Tomé), et, à l'automne 1999, la société américaine Triton Energy Limited a découvert un important champ au large de la zone continentale (à 40 km au sud de Bata).



Nobel Affiliates) ; et la privatisation de la chaîne de distribution du pétrole en décembre 1998 avec l'achat, par Total, des terminaux de Bata et de Malabo, des installations de stockage et des stations-service. Plus important encore, la société anglaise Incat et le groupe américain Mobil sont en train d'installer un port en eau profonde à Luba, ce qui devrait accorder l'autonomie nécessaire aux intérêts pétroliers qui sont impliqués dans une région faiblement dotée en infrastructures.

En 1999, les revenus pétroliers étaient estimés à 60 milliards de francs CFA (incluant la fiscalité indirecte sur les fournisseurs des industries pétrolières), soit 17,4 % de la valeur des exportations pétrolières. Les compagnies pétrolières travaillant actuellement en Guinée-Équatoriale confirment cette appréciation positive de l'évolution sectorielle et estiment la production à 98 000 barils/jour en 1999 et à 128 000/jour en 2000 (sans compter la production potentielle de nouveaux champs qui pourraient d'ici là entrer en service). On estime généralement que les recettes tirées des activités productives en 1999 sont sous-estimées : de façon contradictoire, alors que la production devrait augmenter, que les prix sur le marché mondial devraient continuer à être élevés, que les royalties et les participations aux bénéfices ont été renégociées en faveur de l'État, les bénéfices nets sont prévus à la baisse. Cette situation paradoxale incombe pour une large part au faible taux de recouvrement fiscal¹¹.

Comme on pourrait le penser, cet échec à recouvrer les sommes dues résulte des manières extrêmement informelles qu'ont les services douaniers d'appliquer les règles et réglementations en vigueur, ainsi que de l'usage personnel ou privé de l'autorité fiscale et financière en Guinée-Équatoriale. Mais cette faiblesse des recettes s'explique également par une autre pratique gouvernementale tout aussi pernicieuse : celle des avances sur les profits pétroliers futurs. Ce système amène les compagnies pétrolières à retenir à la source le remboursement de ces « prêts », avec bien entendu de substantiels intérêts. Cette mise en hypothèque de la richesse pétrolière nationale entraîne une baisse des capacités de financement des investissements publics et, plus important encore, affecte les logiques de redistribution nationale¹². Au final, l'État guinéen s'est lui-même hypothéqué au capital étranger, lié qu'il est à ce dernier par l'amortissement de la dette.

Pour autant, le boom pétrolier a engendré un bon sans précédent des investissements dans les secteurs de la construction et des infrastructures¹³. En septembre 2000, l'OPIIC (Overseas Private Investment Corporation), organisme responsable des investissements américains à l'étranger, a annoncé qu'une garantie de 173 millions de dollars avait été approuvée pour la construction, l'achat et la mise en route d'une usine de méthanol qui sera construite par des intérêts américains¹⁴. Avec un coût global de 450 millions de dollars, il s'agit

du plus grand prêt jamais alloué par l'OPIC en Afrique subsaharienne. Les revenus pétroliers ont été utilisés pour préparer le sommet de la CEMAC, à l'occasion duquel de nombreuses infrastructures ont été réhabilitées à Malabo, notamment un centre de conférences, des villas, le pavement de routes et l'alimentation de la ville en eau potable. Le continent a également pu profiter de nouveaux aménagements, d'installations hydrauliques et de la rénovation de routes. Ces dépenses frénétiques semblent refléter le surplus de richesses nationales. Mais est-ce vraiment le cas ?

Selon la rhétorique officielle, le PIB par habitant, qui était auparavant le plus bas du continent, a désormais dépassé celui de la Côte d'Ivoire, du Cameroun et même du Maroc et de l'Égypte. Mais, là encore, il s'agit d'une description illusoire de la richesse nationale. Au moment d'écrire cet article, on estimait que le taux de croissance réel du PIB avait atteint 15 % en 1999 (reflétant essentiellement l'augmentation de la production pétrolière) et que les revenus provenant des secteurs non pétroliers devaient augmenter de près de 6 % (pour une large part du fait de la privatisation de Total-Guinée-Équatoriale et de l'augmentation consécutive des taxes et des prélèvements sur la distribution du pétrole et du gaz).

Cependant, les finances de l'État enregistrent de graves déficits par rapport aux revenus tirés de ces activités manifestement productives. Cette situation reflète en grande partie des lacunes dans la régulation fiscale. En 1998, les recettes fiscales sur le commerce international se sont élevées à 5,1 milliards de francs CFA, ce qui équivaut à un manque à gagner de 3,6 milliards. Il ne fait aucun doute que la crise asiatique, dont les effets sur l'industrie forestière ont été lourds, est responsable d'une partie de ce déficit. Mais les pratiques d'exonération, l'évasion fiscale, la nature informelle et « privatisée » des services douaniers y sont également pour beaucoup¹⁵.

11. Recettes de 2,7 milliards de francs CFA pour le premier trimestre, c'est-à-dire seulement 27 % des sommes estimées à partir des contrats. Voir l'« Aide-mémoire de la mission du Fonds monétaire international dans le cadre des consultations au titre de l'article IV pour l'année 1999 », Malabo, 23 mai 1999, p. 4.

12. Pour une analyse similaire sur l'Angola, voir O. Vallée, « La dette publique est-elle privée ? Traités, traitement, traite : modes de la dette africaine », *Politique africaine*, n° 73, pp. 50-67, mars 1999.

13. D'un point de vue technique, certaines de ces réalisations proviennent de sources non pétrolières et le financement par des tiers, encore très limité, a connu un accroissement récent.

14. Voir « US Based Investor, OPIC Urges Continued Reform in Equatorial Guinea, Sees Investment Opportunities », 14 septembre 2000, dépêche publiée par le site <<http://allafrica.com>>.

15. Dans le secteur pétrolier, des contrats établis avec des compagnies pétrolières ont été révisés en 1997 pour répondre à des contraintes fiscales légères. Ces mesures devaient accroître la plus-value de l'État (après royalties). Néanmoins, cette baisse des exonérations, destinée à augmenter l'assiette fiscale, n'a pas eu les effets escomptés.



De la même manière, les dépenses hors budget continuent d'être financées par des avances sur les revenus pétroliers à venir, pour une somme de 14 milliards de francs CFA en 1998. Bien entendu, tout dépend de la façon dont on définit les pratiques financières de l'État. En 1997, le Trésor équato-guinéen bénéficiait d'un surplus financier (en termes d'engagements) de 4 milliards de francs CFA (soit seulement 1,4 % du PIB, contre une prévision de 6,9 %); mais, en 1998, le déficit s'est élevé à 5,5 milliards de francs CFA, ce qui équivalait à -2,1 % du PIB (contre une prévision d'un surplus de 7,4 %¹⁶). Autrement dit, malgré un secteur pétrolier et gazier florissant, les caisses de l'État connaissent un déficit chronique. Cette incapacité à mobiliser les recettes pétrolières pour assurer les dépenses publiques reflète la gestion très particulière des finances publiques. Une gestion où les recettes pétrolières restent hors budget (ou, selon le vocabulaire local, font partie du « domaine réservé ») et alimentent les dépenses non budgétaires, associée à une logique particulière de redistribution clientéliste (entre le capital privé international et le régime en place ainsi que, bien entendu, entre des membres du régime et le clan au pouvoir). Les dépenses « hors budget » incluent des voyages personnels, comme la tournée du Président au Canada et aux États-Unis en septembre 1999, en compagnie de trente invités, politiques et personnels. Ce voyage a été financé par Mobil Oil, qui avait reçu une demande formelle pour « sa collaboration habituelle, à savoir que Mobil prenne en charge les frais d'hôtel, de transport et toute autre dépense liée à des imprévus pouvant survenir pendant le séjour du cortège présidentiel dans chacune des zones précitées¹⁷ ». (Les « imprévus » comprenant, bien sûr, des courses privées.) Cette « collaboration » n'est guère dispendieuse pour Mobil dans la mesure où la compagnie pétrolière ajoute tout simplement ces dépenses aux avances concédées sur le paiement des droits d'exploitation de la compagnie. Les revenus pétroliers, les avances, les dépenses hors budget financent les relations politiques essentielles pour le parti au pouvoir et pour le régime. Une mutation importante s'est donc opérée en Guinée-Équatoriale : alors que l'État et l'administration gouvernementale constituaient les principaux employeurs et sources de redistribution durant la période pré-pétrolière, le secteur privé est aujourd'hui le lieu privilégié de redistribution pour les acteurs économiques et politiques clés¹⁸.

DEVENIR « OFF-SHORE » POUR RESTER « NATIONAL »

Le déplacement des arrangements politico-financiers vers le secteur privé a conduit à une situation où les revenus pétroliers constituent les principales réserves de l'État-entrepôt, ou encore le lieu d'enrichissement des représentants de l'État et des membres du parti. Ce mode privé de financement de la

puissance publique n'exclut pas les médiations publiques : par exemple, l'hypothèque sur les richesses nationales ne s'opère pas seulement à travers des avances concédées par les compagnies pétrolières. Elle se réalise aussi indirectement, et de façon plus importante encore, par l'intermédiaire de représentants de l'État, d'institutions étatiques ou para-étatiques.

Cette situation a créé d'importantes tensions internes en Guinée-Équatoriale même. Pour la population locale, l'industrie pétrolière a certes permis de créer des emplois et de la richesse – les salaires sont huit fois plus élevés dans ce secteur que dans les autres secteurs de l'économie. Toutefois, le fait que les « droits d'entrée » à ces emplois doivent être payés à des représentants du gouvernement, que les différences sectorielles de salaires soient si importantes, que les hauts revenus aient engendré de l'inflation et que la moitié de la solde des employés du secteur pétrolier soit déposée auprès d'Apegesa (une société d'investissement que l'on dit contrôlée par les cercles présidentiels) ne fait pas du pétrole l'aubaine économique que l'on croit. Au contraire, l'arrivée du pétrole a provoqué des réactions très vives de la part des communautés locales, de plus en plus inquiètes de leur marginalisation et de leur exclusion des droits d'accès aux ressources et à la richesse nationales. Certains membres de l'opposition critiquent ouvertement la « gestion patrimoniale du pétrole ».

Critiques qu'un haut fonctionnaire américain en poste à Malabo relaye en indiquant que pas moins de 80 % des recettes pétrolières sont détenues par 5 % de la très petite population du pays, et exclusivement par des membres de l'entourage d'Obiang Nguema¹⁹. Comme l'explique un représentant du parti d'opposition Convergence pour la démocratie sociale, « le nouveau système de cueillette va se poursuivre jusqu'à son extinction naturelle au profit de quelques-uns et au détriment du plus grand nombre, renforçant financièrement un pouvoir autoritaire qui joue à la démocratie pour satisfaire ses partenaires étrangers²⁰ ». Depuis peu, des demandes pour une distribution plus équitable des revenus pétroliers au profit des communautés locales se font entendre.

16. « Aide-mémoire de la mission du Fonds monétaire international... », *op. cit.*, p. 3.

17. Voir I. Cembrero, « Règne sans partage au pays de l'or noir », *El País* (Madrid), reproduit en français in *Courrier international*, n° 471, 10-17 novembre 1999.

18. La pression exercée par le FMI et la Banque mondiale pour accroître la transparence dans la gestion des revenus pétroliers (y compris les avances effectuées par les compagnies pétrolières et la gestion des dépenses publiques) ont conduit Obiang Nguema à créer, en août 1999, un Comité pour la gestion du secteur pétrolier. Ce comité est présidé par le vice-ministre de l'Économie et des Finances, Rosendo Otego, cousin du Président, et par le secrétaire d'État en charge des Mines et des Hydrocarbures, Gabriel Obiang Lima, le propre fils du Président : un arrangement qui confirme à lui seul que l'intervention des bailleurs de fonds n'inverse guère les tendances à la personnalisation et à la privatisation du pouvoir.

19. Cité par I. Cembrero, *art. cit.*

20. Dépêche de l'Agence France Presse du 15 mars 1999.



Bien que ces demandes soient formulées en termes nationaux, elles reflètent les dynamiques régionales et leur influence dans l'alimentation des tensions internes. En apparence, les conflits portant sur la redistribution des richesses expriment des tensions ethniques, notamment la marginalisation des Bubi. Ces derniers, dont on considère qu'ils constituent les populations « indigènes » de l'île de Bioko, sont désormais minoritaires parmi les Fang ; leurs protestations pour l'obtention de meilleurs droits à la richesse pétrolière sont souvent analysées comme l'expression de leur opposition envers les Fang, qui dominent la population à la fois numériquement et politiquement. Même si, en effet, le mouvement illégal *Movimiento para la Autodeterminación de la Isla de Bioko* (MAIB) affirme avoir des prétentions séparatistes, le régime dominé par les Fang est souvent accusé d'exagérer un tel danger dans l'espoir de marginaliser encore davantage ce mouvement et d'attiser le sentiment nationaliste au sein de la population (puisque les soutiens supposés de ce mouvement seraient, selon le régime en place, l'Espagne et le Nigeria). Si, comme dans beaucoup d'autres pays, les revendications ont pris une coloration ethnique, ces mouvements sont en réalité fortement influencés par la circulation internationale des idées, notamment à propos de la « nouvelle économie globale » et des « droits indigènes » ou encore des « nouveaux droits économiques²¹ ».

Bien qu'il n'y ait encore jamais eu d'attaque contre les installations pétrolières en Guinée-Équatoriale, contrairement au Nigeria voisin, la sécurité reste imprévisible. Le coup d'État avorté de 1997 a entraîné le doublement du personnel de l'armée et des services de surveillance, pour faire face aux soi-disant oppositions. Cependant, l'attaque, en 1998, d'une station de police à Luba et des tentatives d'attaques similaires, au même moment, à Moka et à Relobo, laissent percevoir des « trous » dans le système. Le régime a attribué cette violence aux « mercenaires étrangers », nom de code des « Nigériens ». Cent Nigériens ont été de fait arrêtés depuis cet incident. Mais, si l'élément « étranger » est certainement exagéré par le régime, le MAIB possède désormais des armes automatiques, ce qui corrobore l'hypothèse d'une assistance étrangère.

Une évolution similaire à celle que connaissent le Delta nigérian ou le Sud tchadien n'est pas exclue en Guinée-Équatoriale : la presse internationale relate de plus en plus souvent l'action de tels groupes, leur conférant ainsi une certaine légitimité alors même qu'il y a peu, ils étaient considérés comme « radicaux ». Indice de cette tendance, l'annonce du financement de l'usine de méthanol par l'OPIC, qui a conduit l'entreprise concernée à contracter une assurance contre le risque politique s'élevant à... 200 millions de dollars²² ! Une telle prudence est certainement liée à la violence et aux protestations qui se sont exprimées dans la région du Delta au Nigeria, ainsi qu'à la récente et intense opposition rencontrée par la Banque mondiale dans son projet de financement

d'un pipe-line entre le sud du Tchad et le Cameroun. Un projet critiqué par les ONG pour son impact potentiellement négatif sur l'environnement : prenant exemple sur ce qui s'est passé dans la région du Delta nigérian, elles ont mis en avant la possible influence d'un tel projet sur l'extension d'une violence sociale due à l'exclusion des communautés locales des gains économiques et du contrôle sur les ressources locales. Au Tchad, les mouvements locaux d'opposition, dont certains aspirent à la sécession, se sont rapprochés des ONG dans l'espoir d'attirer l'attention internationale sur leurs demandes et de légitimer leur cause.

Ainsi, la propulsion à la violence de ces mouvements est directement liée à la manière qu'ont les nationaux de gérer leur insertion internationale et régionale. La violation de la sécurité intérieure qui a rendu possible l'incident de 1998 ne peut se réduire à une simple question de négligence ; d'aucuns prétendent que des éléments dissidents de l'armée auraient soutenu ces attaques. Le régime Obiang, fondé sur une élite clanique très étroite, le clan Esangui, est actuellement menacé de dissensions internes. Illustration par excellence – étant donné la qualité de la personnalité concernée – de l'éclatement politique de la famille du ministre de l'Intérieur, récemment démis mais autrefois puissant, Julio Ndong Ela Mangue : son frère est membre du mouvement clandestin Fuerza Demócrata Republicana (FDR). Le FDR a été fondé en 1995 par les conservateurs de Mongomo, base régionale du Président. Ce mouvement, qui comprend d'anciens ministres et, semble-t-il, des membres de l'armée, milite contre l'ouverture du pays aux forces extérieures, par

21. Les ONG environnementales et humanitaires sont des vecteurs de généralisation d'une certaine vision des droits économiques et politiques (par exemple, les droits aux ressources locales ou naturelles), et de diffusion d'une certaine conception des modèles de résistance. Cela apparaît clairement pour les groupes de défense de l'environnement, notamment ceux qui s'occupent de l'exploitation de la forêt. Ainsi, les activités de l'Association pour le développement de l'information environnementale (ADIE), qui s'occupe des forêts dans le bassin du Congo. De même, les mesures de certification du bois prises par certains pays ont souvent été adoptées sous la pression des ONG.

22. L'OPIC préférait d'ailleurs son engagement dans le secteur pétrolier et gazier en soulignant les efforts du président Obiang pour réformer les droits des travailleurs et les institutions politiques : « La Guinée-Équatoriale, dynamisée par de récents investissements dans le secteur pétrolier, avec une croissance moyenne du PIB de 22 % depuis 1996, a pris le taureau par les cornes en allant chercher des investissements étrangers. Les sociétés américaines doivent noter qu'avec la poursuite des réformes (dans le domaine du droit du travail et dans les pratiques commerciales), la Guinée-Équatoriale doit être considérée comme une destination viable par les investisseurs américains [...]. L'OPIC félicite le président Obiang pour son avancée dans l'application stricte des droits des travailleurs et l'encourage à poursuivre dans cette voie pour que le climat reste attractif pour les entreprises américaines. » Déclaration de Kirk Robertson, vice-président exécutif de l'OPIC, publiée par l'OPIC le 14 septembre 2000, « US Based Investor, OPIC Urges Continued Reform in Equatorial Guinea, Sees Investment Opportunities », sur le site <<http://allafrica.com>>.



crainte de voir sa propre influence diluée par la présence des « étrangers », que ceux-ci soient Américains, Espagnols, Nigériens ou Camerounais. On peut craindre que les milices suscitées par ces mouvements politiques ne commencent à supplanter les forces armées nationales. Leur puissance dépend essentiellement de leurs soutiens régionaux, mais aussi de leur capacité à agir en tant qu'entrepreneurs économiques : ils se doivent de concurrencer le régime dans la recherche de rentes et dans la capacité à offrir à ceux qui sont exclus des richesses pétrolières des voies parallèles d'ascension économique et sociale. De telles modalités parallèles proviennent notamment du statut *off-shore* de l'île de Bioko et sont constituées par des réexportations frauduleuses (notamment à partir du port de Douala), ainsi que des trafics d'armes et de drogues (qui passent par le Nigeria). Il est un fait que la Guinée-Équatoriale est une plaque tournante des trafics de cocaïne et d'héroïne entre l'Amérique latine et l'Europe²³.

Ces relations avec les étrangers seront-elles ou non favorables aux éléments progressifs du régime et leur permettront-elles d'en vaincre les « durs », qui se sont associés au FDR ? Le « règne sans partage » actuel ne présage rien de bon en la matière. Comme nous l'avons suggéré, le cœur du problème réside dans la redistribution et dans l'accès croissant aux sources parallèles de rentes. Si les revendications pour une meilleure redistribution locale et régionale s'exacerbent et si les tensions internes s'aggravent, on peut penser que les « durs » recevront un soutien accru de la part des militaires. L'avenir du régime dépend ainsi de la gestion des tensions internes créées par la richesse pétrolière et, surtout, par les politiques de redistribution véhiculant des définitions très spécifiques de la richesse et des ressources nationales. Cela veut dire, *in fine*, que le régime guinéen doit prendre en compte, dans sa quête d'un statut *off-shore*, le contexte régional où de telles tensions ne cessent de proliférer. Tel est le défi pour le président Obiang, dont la très mauvaise santé²⁴ laisse planer le spectre de la succession dans un moment d'instabilité régionale.

LES BATAILLES INTERNATIONALES SUR CE QU'ÊTRE

« OFF-SHORE » VEUT DIRE

Actuellement, le président Obiang Nguema déploie des efforts importants pour se construire une stature internationale. Durant les décennies passées, son pays a été tellement isolé que ce statut reste encore incertain aujourd'hui, en dépit même de la richesse pétrolière. À l'occasion de la présidence de la CEMAC, en février 1998, Obiang Nguema a cherché une légitimation internationale, laquelle est directement liée à son désir d'attirer des investissements

directs étrangers. Mais c'est aussi un moyen de contrer les mouvements sécessionnistes (MAIB) et conservateurs (FDR), l'approbation internationale légitimant le régime face aux éléments les plus « radicaux ». Autrefois boudée par la plupart des institutions bilatérales et multilatérales d'aide, la Guinée-Équatoriale attire aujourd'hui beaucoup plus de « coopération » de la part des Européens et des Américains, et ce malgré la réticence persistante du Fonds monétaire international²⁵. Plus important encore, cette offensive commerciale américaine, qui complète celle sur le pétrole, a récemment investi le front diplomatique²⁶. En octobre 1999, Joseph Charles Wilson, ancien conseiller du président Clinton et actuel ambassadeur en Angola, a rencontré le président Obiang Nguema : présentée comme une suite de la tournée africaine du président Clinton, cette réunion a tourné en réalité autour de points spécifiques, notamment les possibilités d'installation de sociétés américaines en Guinée-Équatoriale. Deux sociétés américaines (Nomeco et Oxy) ont par ailleurs offert des propositions pour accroître leurs investissements dans le pays. En septembre 2000, lors de sa visite à Malabo, destinée à annoncer officiellement le financement de l'usine de méthanol sur l'île de Bioko, l'OPIC était accompagnée du secrétaire d'État adjoint au Travail. Même si, en apparence, il ne s'agit que d'investissements étrangers privés, l'OPIC se présente elle-même comme une « agence fédérale indépendante²⁷ ». De la même façon, l'influence politique américaine passe de plus en plus souvent à travers d'autres médiations

23. Le 3 novembre 1993, le président Obiang Nguema a été contraint de démettre de ses fonctions d'ambassadeur de Guinée en Espagne Bruno Esodo Ondo, dont la femme avait été accusée de transporter 32 kilos de cocaïne sur un vol en provenance du Brésil vers le Nigeria. Le premier secrétaire de l'ambassade, l'attaché de presse ainsi que l'attaché de défense ont également été mis en cause dans cette affaire. Les années 1990 ont été marquées par de tels incidents : l'ambassadeur de Guinée-Équatoriale en France, Jesus Ela Abeme, fut arrêté pour trafic d'héroïne à l'aéroport de Malabo ; en 1991, le lieutenant-colonel David Eyama Angüe Osa, attaché militaire au Nigeria, s'est fait prendre en train de décharger 30 kilos de cocaïne des soutes d'un avion brésilien de la Varig. Ces incidents attestent le rôle joué par les diplomates guinéens dans un vaste réseau de trafic de drogue, opérant sous immunité diplomatique. Voir les rapports de l'Observatoire géopolitique des drogues, rapports n° 16 et n° 26, disponibles sur le site Internet de l'OGD.

24. Le Président souffre d'un cancer avancé de la prostate. En septembre 1999, il a ainsi reçu des soins à la célèbre clinique Mayo de Rochester, dans le Minnesota.

25. Ainsi, en octobre 1999, une délégation de l'Union européenne a rencontré le président Obiang Nguema pour discuter du financement de futurs projets ; et, en août 1999, l'Eximbank (américaine) a mis en place un programme d'assurance de crédit à court terme de 200 millions de dollars pour soutenir le commerce avec seize pays africains (la plupart d'entre eux précédemment exclus des mécanismes financiers standards), dont la Guinée-Équatoriale.

26. L'ambassade américaine a été fermée en 1995, lorsque Malabo a accusé le représentant des États-Unis de saper le régime. Toutefois, la loi de 1998 portant autorisation pour le département d'État prévoit l'ouverture d'un bureau consulaire et Washington a récemment indiqué son intention de rétablir une présence diplomatique dans les mois à venir.

27. Déclaration publiée sur le site <<http://allafrica.com>> (voir note 16).



privées, et ce souvent au détriment de l'emprise française. Le poste de conseiller à la présidence en est un exemple flagrant : auparavant détenu par un expatrié français payé par le ministère de la Coopération, ce poste a par la suite été transféré, grâce à des connexions avec l'Élysée, à un ancien colonel de l'armée française payé par le gouvernement guinéen. Il y a six mois, ce colonel a été remplacé par quatre Américains, payés par MPRI, une société américaine privée spécialisée dans le courtage en services de sécurité et en conseil politique.

De façon évidente, la construction par Malabo de liens internationaux intenses accroît sa place dans l'arène internationale. Cette stratégie d'ouverture permet également à Obiang Nguema de gérer son environnement régional. En effet, la découverte de pétrole a permis d'établir de nouvelles relations avec l'extérieur (vols vers l'Europe) et des liens croissants avec les capitales voisines (les relations diplomatiques, mais aussi la contrebande et le trafic de drogue se sont intensifiées ces cinq dernières années). Ces connexions internationales ont offert au pays de nouveaux leviers, et la possibilité de peser plus lourdement sur les scènes régionale et internationale, alors que les relations de la Guinée-Équatoriale ont toujours été tendues avec ses voisins immédiats (Nigeria, Gabon, Cameroun). Cependant, savoir utiliser cette opportunité nécessite une bonne maîtrise des conflits internationaux plus que des relations diplomatiques amicales. En effet, la boîte de Pandore des conflits frontaliers a désormais été ouverte dans le golfe de Guinée. La poursuite de ces conflits peut tout aussi bien bénéficier économiquement et politiquement à Malabo, comme elle peut saper la confiance des investisseurs étrangers dont le capital-risque est toujours garanti par des droits de propriété internationaux.

Le nœud du conflit frontalier réside dans le champ pétrolifère de Zafiro. Un litige autour de ce site a conduit la Guinée-Équatoriale, le Nigeria et le Cameroun devant la Cour internationale de justice de la Haye. Depuis novembre 1990, ce litige, né d'un simple problème de délimitation des frontières nationales, tourne autour des questions, hautement abstraites, du choix de méthodes adéquates pour définir le tracé des frontières maritimes. Le Nigeria prétend que Zafiro fait entièrement partie du Block OML102, continuation du champ nigérian Edop (affermé par Elf) ; il insiste sur le principe de la proportionnalité pour définir les frontières entre les deux pays. De son côté, la Guinée-Équatoriale prétend elle aussi que le champ Zafiro lui appartient, et on lui a conseillé d'appliquer le principe de l'équidistance ; elle a même fait adopter, le 6 mars 1999, un décret établissant une ligne médiane équidistante qui définit ses frontières territoriales (abandonnant *de facto* les « frontières traditionnelles »).

Le principe de l'équidistance est fondé sur l'article 15 de la Convention de Montego Bay qui stipule que « lorsque les côtes de deux États sont adjacentes ou se font face, ni l'un ni l'autre de ces États n'est en droit, sauf accord contraire

entre eux, d'étendre sa mer territoriale au-delà de la ligne médiane dont tous les points sont équidistants des points les plus proches des lignes de base à partir desquelles est mesurée la largeur de la mer territoriale de chacun des deux États²⁸».

Le recours à la proportionnalité advient lorsqu'il est établi que la règle de l'équidistance compromet les proportions côtières des États voisins. En effet, bien que très simple et extrêmement efficace, la règle de l'équidistance peut entraîner des avantages démesurés au profit d'une des parties. Une décision précédente de la Cour internationale de justice, en 1969, stipule que la proportionnalité est « le rapport raisonnable qu'une délimitation devrait faire apparaître entre l'étendue des zones de plateau continental relevant de l'État riverain et la longueur de son littoral mesurée suivant la direction régionale de celui-ci²⁹ ». Ces deux principes sont plus qu'ambigus, mais il semble qu'il existe un précédent légal en faveur de la proportionnalité au détriment de l'équidistance : en 1985, la CIJ a eu recours au principe de proportionnalité dans le litige entre la Guinée et la Guinée-Bissau, comme elle l'a fait dans le cas opposant Malte et la Libye à propos de la délimitation du plateau continental.

Bien que la Guinée-Équatoriale et le Nigeria semblent avoir résolu leur divergence en signant un pacte territorial en septembre 2000, on peut penser que les récentes découvertes au large de Rio Muni (par Triton Energy) vont raviver des revendications similaires. D'autant que les deux pays se bagarrent, depuis 1993, au sujet d'une concession attribuée par les Nigériens à Elf-Aquitaine. Selon certaines sources, après avoir reçu son permis de recherche du gouvernement nigérian, la compagnie pétrolière française aurait décalé vers le sud ses frontières maritimes. Ce déplacement fait que la concession nigériane mord désormais sur la zone actuellement exploitée par United Meridian International dans les eaux guinéennes. Toujours selon les mêmes sources, ce déplacement de frontières aurait été formalisé dans un document produit, en 1990, par la compagnie pétrolière nationale, la NNPC. Cet incident fournit aux Nigériens une raison supplémentaire de faire du lobbying en faveur de l'application du principe de proportionnalité. Selon les Équato-Guinéens, la démarcation frontalière implique, dans ce cas, un territoire maritime et ses zones adjacentes, sans impact significatif sur la proportionnalité, ce qui rend le principe de l'équidistance recevable. En août 1995, à la suite d'une réunion

28. « Fondement juridique de l'équidistance et limites de son application », Convention de Montego Bay, article 15.

29. « Fondement juridique de la proportionnalité », Cour internationale de justice, 1969 (RFA *vs* Danemark ; RFA *vs* Pays-Bas).



à Calabar, un communiqué signé des deux parties réitère ces positions divergentes. En août 1998, la Guinée-Équatoriale s'est à nouveau plainte des activités « injustifiables » de deux des plates-formes *off-shore* d'Elf forant en eaux guinéennes. Mais cette compagnie assure que les pressions en provenance de la NNPC – notamment la menace de retrait du contrat – occasionnent de nouveaux forages dans la zone occupée par la Guinée-Équatoriale.

Une autre contribution à ces tensions autour des frontières maritimes internationales dans le golfe de Guinée vient du conflit actuel entre le Nigeria et le Cameroun à propos de la péninsule de Bakassi. Cette pomme de discorde concerne aussi Zafiro. Le Cameroun prétend que sa frontière avec le Nigeria devrait s'étendre au-delà de la péninsule de Bakassi, jusqu'au territoire traditionnellement réclamé par Malabo, qui comprend les champs pétrolifères de Zafiro. On peut spéculer qu'en dépit de leurs propres revendications sur Zafiro, les Nigériens ont alerté l'équipe juridique de Malabo de la menace camerounaise, de manière à gagner leur propre procès avec le Cameroun³⁰. En réponse, le conseil juridique de la Guinée-Équatoriale, la firme américaine Le Bœuf, Lamb, Greene & MacRae – financée indirectement par Mobil selon certaines informations –, a porté plainte contre le Cameroun en affirmant que, dans leur requête de 1995 auprès de la Cour internationale, les autorités camerounaises revendiquaient un territoire maritime équato-guinéen. Il semble évident que la Guinée-Équatoriale cherche à entrer de plain-pied dans ce litige et, malgré le coût exorbitant des services juridiques américains, ne veut pas apparaître en tant que simple témoin³¹.

Les frontières sud font également l'objet de controverses : ici, c'est la frontière maritime entre la Guinée-Équatoriale et São Tomé e Príncipe qui fait problème en raison d'un désaccord entre Elf et Mobil. En 1998, Elf a obtenu un permis de recherche de la Guinée-Équatoriale dans le bloc E, situé au sud-ouest de Bioko. Au même moment, São Tomé (peut-être conseillé par Mobil... qui détient l'exclusivité des droits de recherche dans ce pays) a tenté de faire modifier son propre statut international de façon à être reconnu comme archipel. Le président Obiang Nguema a signé un accord reconnaissant le statut d'archipel de São Tomé et, par conséquent, la modification de ses frontières maritimes, qui contiennent des zones en eau profonde, que l'on sait désormais riches en pétrole. La zone d'opération d'Elf s'est ainsi trouvée amputée de 30 %. Elf a réagi froidement, plus concernée par les sections en eau profonde du bloc, dont 60 % ont été vendues à des sociétés spécialisées dans le forage en eau profonde (notamment 30 % à la firme brésilienne Petrobras). Bien que cet incident n'ait pas été porté en litige au niveau international, il est amusant de noter que la Guinée-Équatoriale invoque ici le principe de la proportionnalité pour sa défense, contrairement à ce qu'elle fait vis-à-vis du Nigeria. Même

si un accord final a été signé, en août 1999, entre São Tomé et la Guinée-Équatoriale, ce cas suggère une fois de plus que les stratégies juridiques de redéfinition des frontières nationales ne peuvent que proliférer dans une zone maritime marquée par des distinctions juridiques discrétionnaires léguées par les anciennes puissances coloniales.

Bien entendu, ces pouvoirs discrétionnaires sont devenus l'enjeu majeur des puissances régionales. La poursuite de telles stratégies juridiques peut facilement entraîner des interventions physiques, comme le suggère l'annexion de l'île de Banié par le Gabon en 1972³². Le golfe est en effet aujourd'hui le lieu d'intenses batailles juridiques internationales. Même si, en apparence, ces conflits autour des frontières nationales semblent opposer des États-nations en concurrence dans la région, ils ne peuvent en réalité être compris si l'on oublie l'enjeu des pétrodollars. On peut décrire la situation actuelle comme une bataille entre les *majors* pétrolières internationales³³. Ou, pour être plus précis encore, entre les meilleures firmes juridiques spécialisées dans le droit international. Il ne fait aucun doute que les génies juridiques de Washington DC voient, aussi bien que les hommes d'affaires pétroliers ou les élites locales, les profits qu'ils peuvent tirer du golfe de Guinée.

Aussi peut-on s'attendre à ce que les litiges et les conflits ne soient pas rapidement résolus. On risque même d'assister à une prolifération des conflits frontaliers grâce à l'activisme des entrepreneurs juridiques, qui ont autant à gagner dans le golfe de Guinée que les sociétés qui forent. Il est probable que la Guinée-Équatoriale devienne un nouveau client de ces « consultants internationaux » qui professent leur expertise en matière de sécurité et de gouvernance. Le

30. Voir « Border Blues », *Africa Confidential*, vol. 40, n° 14, 9 juillet 1999, p. 8.

31. Il semble qu'un conseil inverse, en matière de contentieux, ait été prononcé par un professeur de droit international de la Sorbonne, qui a sagement prévenu des coûts élevés d'un conseil juridique américain. Son avis a été présenté au président Obiang Nguema par lettre datée du 27 août 1999.

32. Située dans le golfe de Corisco, cette île apparemment insignifiante est devenue stratégique pour le Gabon, dans sa volonté de revendiquer des eaux territoriales entre l'île concernée et la côte continentale gabonaise. Alors que l'on n'y trouvait pas l'ombre d'un Gabonais jusqu'en 1972, y réside aujourd'hui une population symbolique : quelques civils et deux gendarmes. Même si ce cas est extrêmement marginal, il reste irrésolu, sans aucun doute éclipsé par des conflits frontaliers autrement stratégiques et économiquement importants.

33. La reconnaissance de cette situation par les parties est apparue dans la création récente (novembre 2000) de la Commission du golfe de Guinée (CGG), qui indique que ses membres sont « conscients de la nécessité de mettre en place un mécanisme de dialogue et de concertation propre à prévenir, gérer et régler les conflits liés à l'exploitation économique et commerciale des ressources naturelles situées aux limites territoriales et notamment aux Zones économiques exclusives (ZEE) des États membres » (AFP, 19 novembre 1999). Toutefois, la très forte dépendance des divers États de la région à l'égard des compagnies pétrolières internationales rend bien improbable la mise en œuvre de ces intentions.



pays a déjà engagé l'entreprise américaine MPRI pour assurer la sécurité de ses côtes et a intégré quatre de ses membres au cœur de la présidence. L'intervention de l'OPIC comme « agence fédérale indépendante » offrant des services aux hommes d'affaires américains (qui incluent une assurance pour risque politique) constitue un autre exemple d'une intervention quasi publique sous couvert d'intervention privée³⁴.

La prolifération de conflits dans la région dépend donc de l'incertitude prolongée quant à la gestion de la richesse nationale et des frontières. Et cette incertitude alimente le statut déjà fort ambivalent de la Guinée-Équatoriale dans la région et dans l'arène internationale. Soit Malabo arrivera à définir de façon stratégique son statut régional et international comme entité *off-shore*, en faisant de sa position un avantage commercial. Soit, au contraire, la Guinée-Équatoriale sera submergée par les stratégies du capital privé international, incapable de gérer les flux de ressources et les nouvelles connexions internationales. Dans ce dernier cas, son statut *off-shore* risque de devenir un passif aux conséquences négatives en termes de stabilité régionale dans le golfe de Guinée ■

Janet Roitman (CNRS-MALD) et Gérard Roso

Traduit de l'anglais par Béatrice Hibou

34. Notons que l'usine de méthanol soutenue par l'OPIC doit créer 85 emplois permanents en Guinée; elle va surtout créer 766 emplois américains. Certes, ces derniers ne sont pas des emplois permanents, mais le projet doit rapporter 280,5 millions de dollars côté américain en cinq ans. Ces chiffres sont mis en avant par l'OPIC dans une déclaration du 14 septembre 2000.